

Formation obligatoire pour certaines colles PU dans l'U.E.

Pour une utilisation sûre de ces produits

Pour le traitement de certains diisocyanates dans le domaine industriel et commercial, il a été décidé, dans le cadre du règlement REACH, d'imposer une obligation de formation qui devrait être mise en place avant le 24 août 2023.

Le règlement en détail :

- **Formation** de votre personnel pour une utilisation sûre de certaines colles PU. A partir du **24 août 2023**, le produit en question ne peut plus être traité sans formation.
- **Formation pour tous les utilisateurs industriels ou professionnels** de produits dont la concentration totale en diisocyanate monomère est $> 0,1 \%$; actuellement, les produits suivants d'AKEMI® sont concernés:

AKEPUR 150 SANDWICH ADHESIVE	Réf. 11497, 11583
AKEPUR 250 HIGH TACK	Réf. 11488, 11489
AKEPUR 1100 HIGH VOLUME FILLER	Réf. 11594
BS 220 Résine de Réparation de silicate	Réf. 50318
EVERCLEAR 505	Réf. 11487
PR Speed 1 Min	Réf. 87307
PU Flex Fast	Réf. 87830
PU Primer Black	Réf. 87829

- Les **portails de formation en ligne** suivants ont été mis en place:

www.safeusediisocyanates.eu

www.feica.eu/our-projects/safe-use-diisocyanates

www.fsk-training.de

La participation à cette formation et la réussite à l'examen final permettent d'obtenir un certificat valable 5 ans. Une **preuve documentée de la formation** est obligatoire.

- Il n'y a pas d'obligation de formation lors de l'achat ou de la vente des produits. Toutefois, les **revendeurs** doivent transmettre l'information aux transformateurs des produits PUR concernés.

Produits AKEMI® qui sont actuellement concernés :



Version 10.23